

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional**
<%moisCX%>

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France*

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES :

- **SUBVENTION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2014**
- **ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage »
Code fonctionnel 11 « Formation professionnelle »
Programme HP 11-011 « Formation continue - aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture »
Action 11101101 « Formation continue - aides-soignant-e-s et auxiliaires de puériculture »

Code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales »
Programme HP 13-001 « Formations sanitaires »
Action 11300102 « Dépenses pédagogiques et administratives »

Code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales »
Programme HP 13-002 « Formations sociales »
Action 11300202 « Dépenses pédagogiques et administratives »

Code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales »
Programme HP 13-003 « Mesures diverses »
Action 11300302 « Lutte contre les discriminations »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
ANNEXE AU RAPPORT N°1	6
1. Le financement des centres de formation paramédicaux et maïeutiques.....	7
2. Le financement des centres de formation en travail social.....	11
3. Actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes en direction des étudiants en formation dans les centres de formation en travail social.....	12
PROJET DE DELIBERATION	15
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION	18
ANNEXE 2 A LA DELIBERATION	21
ANNEXE 3 A LA DELIBERATION	44

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet :

Dans le cadre de la politique régionale « Formations sanitaires et sociales - conventions d'objectifs et de moyens pour les centres de formation paramédicaux, maïeutiques et en travail social » votée par délibération n° CR 103-11 du 18 novembre 2011 ([délibération cadrePDF\délibération CR 103-11 21-11-2011.pdf](#)),

- d'attribuer le solde de la subvention globale de fonctionnement de l'année 2014 :
 - o en faveur des centres de formation paramédicale et maïeutique et de proposer l'affectation de **34 634 242 €** d'autorisations d'engagement prélevée sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP 13-001 « Formations sanitaires », action 11300102 « Dépenses pédagogiques et administratives » du budget 2014 ;
 - o en faveur des centres de formation paramédicale et maïeutique et de proposer l'affectation de **1 097 800 €** d'autorisations d'engagement prélevée sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme HP 11-011 « Formation continue - aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture », action 11101101 « Formation continue - aides-soignant-e-s et auxiliaires de puériculture » du budget 2014.
- d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens votée par délibération n° CR 103-11, proposé en annexe 3 à la présente délibération, et d'attribuer une subvention en faveur des centres de formation en travail social dispensant la formation d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE) pour une affectation d'un montant d'autorisations d'engagement de **80 000 €** prélevé sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP 13-002 « Formations sociales », action 11300202 « Dépenses pédagogiques et administratives » du budget 2014.
- d'affecter un montant de **140 000 €** sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage » code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP 13-003 « Mesures diverses », action 11300302 « Lutte contre les discriminations » du budget 2014, pour le lancement du marché d'actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes pour les étudiants en formation en travail social.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE AU RAPPORT N°1

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales attribue aux Régions des compétences relatives aux formations initiales de travailleur social, de sage-femme et de professionnel du secteur paramédical.

Les Régions assurent le financement des formations dans les organismes de formation en travail social depuis le 1^{er} janvier 2005 et dans les instituts de formation paramédicaux et maïeutique depuis le 1^{er} juillet 2005.

Depuis les premières lois de décentralisation, la Région Ile-de-France soutient aussi la formation continue des demandeurs d'emploi inscrits dans les filières des secteurs sanitaire et social par un programme sectoriel qualifiant.

1. Le financement des centres de formation paramédicaux et maïeutiques

Le présent rapport propose d'affecter :

- 0,445 M€ pour le financement de l'augmentation des effectifs infirmiers (271 places),
- 0,230 M€ pour le financement de l'augmentation des effectifs ergothérapeutes (70 places) et psychomotriciens (25 places),
- 0,112 M€ pour tendre à la gratuité de la formation sur les places de niveau V.

1.1. Rappel du cadre

Le code de la santé publique prévoit dans ses articles R 6145-57 et suivants des modalités de détermination du montant de la subvention régionale :

- la subvention de fonctionnement régionale est « *calculée par différence entre la totalité des charges d'exploitation (...) et la totalité des recettes d'exploitation* ».
- « *au terme d'une procédure contradictoire avec l'établissement de santé, le président du conseil régional notifie au directeur de l'établissement le montant de la subvention de fonctionnement et d'équipement arrêté par le conseil régional et le transmet au directeur général de l'ARS* ».

La délibération cadre n° CR 103-11 adoptée au Conseil régional du 18 novembre 2011 approuve les conventions d'objectifs et de moyens 2012-2014 pour les centres de formation paramédicaux, maïeutiques et en travail social qui définissent le partenariat entre les organismes et la Région Ile-de-France.

Par délibération n° CP 14-009 du 30 janvier 2014, une avance fondée sur la subvention globale de l'année 2013 a été affectée, respectant ainsi l'obligation de versement d'avances aux organismes, destinée à éviter toute difficulté de trésorerie.

1.2. Modalités de calcul de la subvention

Il est prévu par le code de la santé publique dans ses articles R 6145-59 et suivants et dans la convention d'objectifs et de moyens 2012-2014 que la détermination du montant de la subvention régionale soit faite à l'issue de la procédure contradictoire menée entre la Région et l'établissement gestionnaire. Ce dernier adresse à la Région une proposition de budget prévisionnel.

Conformément aux modalités de calcul (article 3-4 de la convention), la subvention globale de fonctionnement est déterminée à partir du montant versé en n-1 et ajustée en fonction des critères définis dans le cadre du conventionnement. Les mesures nouvelles sont retenues selon les

priorités régionales et financées selon le positionnement du coût de formation par rapport au coût médian avec une marge de + 20 %.

Le coût médian est déterminé par domaine et calculé tous les ans sur la base des documents budgétaires présentés par les centres de formation. Si le coût de formation est supérieur à la marge de + 20 %, les mesures nouvelles sont financées en 1^{er} lieu par des redéploiements en interne.

Les coûts médians ont été calculés sur la base des documents budgétaires présentés par les centres de formation (coût 2014 calculé sur la base du prévisionnel réalisé 2013, afin d'éviter que les mesures nouvelles présentées dans les budgets prévisionnels, mais qui ne sont pas retenues, pèsent sur la position des centres par rapport au coût médian).

Calcul du coût médian à partir des documents budgétaires :

2014 (sur la base du prévisionnel 2013 réalisé)		cadrage proposé (en €)		nombre de formations dont le coût est		
formation		coût médian	+20%	dans le cadrage	supérieur au cadrage	total
niveau V	aide-soignant	7 057	8 468	34	5	39
	auxiliaire de puériculture					
niveau II	infirmier	7 498	8 997	40	3	43
autres niveaux	ambulancier	10 306	12 367	23	5	28
	puéricultrice					
	maïeuticien					
	cadre de santé					
	infirmier anesthésiste					
	infirmier bloc opératoire					
	préparateur en pharmacie hospitalière					
	ergothérapeute					
	psychomotricien					
	masseur-kinésithérapeute					
	manipulateur électro-radiologie médicale					
technicien analyses de laboratoire						

Le versement du solde de la subvention aux bénéficiaires est subordonné à la signature d'avenants conformes aux avenants-type approuvés en annexe 2 de la délibération régionale n° CP 12-335 du 29 mars 2012.

1.3. Détermination des subventions de fonctionnement 2014

A l'issue de cette procédure et de l'instruction par la Région des demandes formulées par les organismes, il est proposé de réévaluer le montant de leurs subventions conformément à l'annexe 1 de la présente délibération et selon les priorités régionales définies :

1.3.1. Financement du fonctionnement des centres :

Les principales dépenses des centres sont les charges de personnel. Ainsi, les variations comme le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) peuvent-elles être prises en compte dans le financement régional. Toutes les mesures nouvelles ont été examinées conformément aux modalités de financement. Par ailleurs, pour les formations de niveau V, l'effort de financement de la Région permet de diminuer le coût de formation à la charge des élèves, voire d'atteindre la gratuité dans certains centres de formation.

A ce titre, des augmentations mais aussi des diminutions sont proposées dans le montant de la subvention globale de fonctionnement.

○ **Pour les niveaux III, II et I**

Les évolutions du financement régional reflètent l'effort particulier proposé pour les instituts de formation suivants :

- la prise en compte du GVT pour tous les centres pour un montant de 0,545 M€,
- le financement de postes de formateurs et de personnels administratifs supplémentaires pour améliorer les taux d'encadrement enseignant et administratif des centres de formation notamment de la Croix-Rouge, de Sainte-Anne (75), Montereau et Fontainebleau (77), Sud Francilien et Orsay (91), Saint Denis (93), Gonesse, Roger Prévot à Moisselles, Portes de l'Oise (95), pour un montant de 0,370 M€,
- le financement d'un poste de technicien multimédia au centre de formation GHEM Simone Veil situé à Eaubonne (95) pour un montant de 0,038 M€ afin de gérer et superviser la maintenance du parc informatique et médias développée dans les 6 IFSI du Val d'Oise inscrits dans le partenariat avec l'Université Paris 7 Diderot,
- le financement de la montée en charge des formations d'ergothérapeute et de psychomotricien du centre hospitalier intercommunal de Meulan-les-Mureaux (0,200 M€),
- le financement de l'augmentation de capacité des effectifs de la formation d'ergothérapie de l'Université Paris Est Créteil (30 étudiants de plus pour un montant de 0,030 M€),
- le financement de centres de formation qui présentent des déficits cumulés, notamment Coulommiers (77), Versailles (78), Robert Ballanger, Saint Denis (93), pour un montant de 0,097 M€,
- le financement de l'amortissement, de l'emprunt et des intérêts d'emprunt du projet d'investissement de l'IFITS Théodore Simon à Neuilly-sur-Marne (93) pour lequel la Région s'est engagée en septembre 2013 à intervenir en investissement à hauteur de 3,572 M€ (0,232 M€),
- l'augmentation des effectifs de l'IFSI du Lycée Rabelais (75), grâce à un meilleur remplissage de la formation, explique l'augmentation des indemnités de stage notamment (0,005 M€).

Par ailleurs, les principales diminutions ont été proposées au vue de la récurrence d'excédents sur les dernières années. Les IFSI concernés sont :

- pour l'Essonne : Perray-Vaucluse à Epinay sur Orge,
- pour le Val-de-Marne : Paul Guiraud à Villejuif,
- pour le Val d'Oise : Victor Dupouy à Argenteuil.

○ **Pour les niveaux V**

Les augmentations proposées permettent de maintenir la gratuité ou de diminuer le coût de formation à la charge des élèves.

Les augmentations concernent principalement la Fondation des Diaconesses de Reuilly (75), Coulommiers (77), Longjumeau, Sud Francilien à Corbeil et Barthélémy Durand (91), Louise Couvé, Croix-Saint-Simon (93), Villeneuve-Saint-Georges (94), Portes de l'Oise, René Dubos et Léonie Chaptal (95).

1.3.2. Réforme LMD des formations en soins infirmiers, d'ergothérapeute et de manipulateur d'électroradiologie médicale

Depuis septembre 2009, le référentiel de la formation en soins infirmiers a été totalement redéfini pour permettre son intégration dans le processus LMD (Licence-Master-Doctorat). Une partie des enseignements théoriques est désormais assurée par des universitaires.

Afin d'accompagner les instituts dans la mise en place de la réforme, la Région s'est attachée à déterminer les modalités de financement et à définir des critères régionaux communs pour la prise en charge de ces nouveaux enseignements en partenariat avec les IFSI et les universités.

Suite à une enquête sur la mise en œuvre de la réforme du diplôme d'Etat d'infirmier menée par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS), la clause de revoyure a été appliquée, sur laquelle la Région Ile-de-France a fait de nombreuses remontées sur les aspects qualitatifs et quantitatifs. Cela a conduit à une revalorisation du droit à compensation lors de la CCEC du 12 décembre 2012. Ainsi, en 2013, un nouveau droit supplémentaire à compensation a été arrêté par l'Etat pour la formation en soins infirmiers (+1,408 M€ pour la Région Ile-de-France, soit une enveloppe totale de 2,886 M€).

Pour 2014, la différence entre le montant du droit à compensation définitif (2,886 M€) et le montant de la subvention régionale consacrée à ces dépenses en 2013 (2,286 M€) a été budgétée, soit une dotation supplémentaire de 0,600 M€ qu'il est proposé d'affecter à la Commission Permanente de juin.

La Région Ile-de-France a relancé le groupe « moyens » qui réunit les IFSI et les Universités partenaires à la convention relative à la mise en œuvre du nouveau référentiel de formation en soins infirmiers, en vue de la délivrance du grade de licence. De nouveaux critères de financement supplémentaires relatifs à la coordination administrative et pédagogique entre IFSI et Universités ont été proposés par la Région, afin de financer une partie des surcoûts supportés par les Universités. L'affectation des crédits sera présentée en Commission Permanente du 18 juin prochain. Plus de 70 % de l'enveloppe régionale relative à la réforme LMD ont jusque là été consacrés par la Région aux surcoûts LMD propres aux IFSI. Le financement éventuel de besoins supplémentaires des IFSI sera examiné au cas par cas, pour une présentation également en Commission Permanente de juin.

En outre, la CCEC du 10 juillet 2013 a fixé un droit à compensation provisoire pour les autres formations paramédicales réingéniérées qui a été budgété en 2014 comme suit :

- ergothérapeute : 0,064 M€, soit une dotation supplémentaire de 0,024 M€ (puisque 0,040 M€ ont été budgétés en 2013) ;
- manipulateur d'électroradiologie médicale : 0,505 M€.

L'affectation des crédits sera également présentée en Commission Permanente du 18 juin prochain, après avoir déterminé précisément les besoins des instituts de formation franciliens concernés dans le cadre d'un groupe « moyens ».

1.3.3. Augmentation des effectifs infirmiers : ajustement des quotas

Pour faire face aux forts besoins en emploi d'infirmiers, la Région et l'ARS ont relancé un 3^{ème} plan infirmier. Ce plan a pour objectif d'augmenter les effectifs dans les IFSI.

Suite au renouvellement des autorisations en 2011 et 2012 et pour poursuivre l'objectif du plan infirmier, le nombre de places octroyées dans les IFSI a été ajusté en fonction des possibilités d'accueil de chaque institut de formation. Pour certains, l'augmentation des effectifs induit des dépenses supplémentaires au niveau pédagogique et administratif (création de postes) qu'il faut financer en tenant compte de la montée en charge (formation de 3 ans), ainsi que sur le remboursement des indemnités de stage et de frais de transport aux étudiants. Cela impacte le niveau de la subvention régionale 2014 pour un montant de 0,381 M€ présenté en annexe 1 à la délibération.

Les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) concernés sont :

- Croix-Rouge (75) avec 40 places de plus en 2011 (quota annuel de 102 à 142),
- Saint-Joseph (75) avec un meilleur remplissage de la formation (de 288 à 341, avec un quota de 360 places),

- Sud Francilien (91) avec 50 places de plus en 2011 (quota annuel à l'entrée passant de 100 à 150) et Barthélémy Durand (91), avec 10 places de plus accordées en 2011, le quota annuel à l'entrée passant de 60 à 70,
- Longjumeau (91) avec un meilleur remplissage de la formation (de 225 à 251, avec un quota de 270 places).
- Stell-Rueil Malmaison (92), avec 34 places de plus en 2012 (de 66 à 100),
- Croix-Saint-Simon (93) avec 20 places de plus en 2012 et 10 en 2013 (quota annuel de 62 à 92),
- Villeneuve-Saint-Georges (94), pour 5 places de plus accordées en 2011, le quota annuel à l'entrée passant de 60 à 65.

Dans le cadre du plan infirmier, piloté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Région, il a été décidé d'augmenter les places de formation dans les IFSI volontaires disposant des locaux nécessaires, et ayant recueilli un avis d'extension positif par l'ARS, pour une mise en place à compter de la rentrée de septembre 2014.

Trois centres volontaires ont été choisis pour une extension totale de 23 places, avec un montant de subvention complémentaire 2014 de 0,064 M€ :

- Les Hôpitaux de Saint-Maurice : 10 places pour une subvention complémentaire de 0,034 M€
- Les Murets La Queue en Brie : 5 places pour une subvention complémentaire de 0,030 M€
- La Croix-Rouge : 8 places à subvention constante, afin d'optimiser la formation en répartissant les étudiants en groupe de 25 par TD.

1.3.4. Financement exceptionnel dans le cadre de situations d'urgence

- Les Diaconesses de Reuilly (Paris) :

La Commission de sécurité de la Préfecture de police a effectué une visite dans les locaux de l'IFSI/foyer des Diaconesses en juin 2012 et rendu un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation le 22 juin 2012. Des travaux d'urgence ainsi que la mise en place d'une surveillance 24h/24 et 7jours/7 par un prestataire de service, ont permis de régler ponctuellement ce problème en attendant la réalisation de travaux plus importants. C'est pourquoi, la subvention de fonctionnement de la Fondation des Diaconesses de Reuilly a été augmentée de 30 000 € pour l'année 2013. L'établissement se voit contraint de prendre en charge cette dépense jusqu'à la mise aux normes de l'ensemble du bâtiment. Les travaux de sécurité devraient commencer au second semestre 2014 et s'achever au cours du premier semestre 2016.

Le besoin pour l'année 2014 est de 38 000 €, soit 8 000 € de plus qu'en 2013 pour le gardiennage. En outre, durant la période des travaux, une location est envisagée pour une prise en charge régionale de 50 000 € en 2014.

2. Le financement des centres de formation en travail social

- Développement de l'offre de formation sur EJE par un appel à projets

Les travaux d'observation sur l'emploi et la formation du secteur de la petite enfance pilotés par la Région dans le cadre du schéma des formations, et menés avec de nombreux partenaires dont les CAF et conseils généraux franciliens, ainsi qu'avec l'appui technique de Défi-Métiers, ont révélé des besoins importants de formation sur Educateur de Jeunes Enfants (EJE).

Un appel à projets a par conséquent été lancé auprès des centres de formation en travail social détenteurs d'une déclaration préalable de la DRJSCS (condition nécessaire pour dispenser la formation) pour choisir les meilleurs projets au vu des critères suivants :

- Implantation du site de formation au regard des priorités territoriales établies en fonction du degré de tension relevé sur EJE,
- Coût de la formation,
- Qualité du projet et du fonctionnement du centre de formation.

Au vu de ces critères, les 2 centres suivants ont été retenus, chacun pour un financement plafond au vu du nombre de places par promotion à partir de la rentrée de septembre 2014, pour un total de subvention affectée de **80 000 €** :

- Ecole Supérieure de Travail Social (ETSUP), pour les sites de Paris (75) et Arcueil (94) : 25 places pour une subvention de 36 500 €,
- IRTS Parmentier Paris Ile-de-France (75) pour le site de Melun (77) : 20 places pour une subvention de 43 500 €.

3. Actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes en direction des étudiants en formation dans les centres de formation en travail social

Dans le cadre de la politique régionale de lutte contre les discriminations et d'égalité des femmes et des hommes, la Région a souhaité proposer des actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes en direction des étudiants en formation dans les centres de formation en travail social.

La mise en œuvre de ces actions se fait par la passation d'un marché public en procédure adaptée. Un premier marché a été passé en 2009, un deuxième en 2011 et un troisième en 2013. Ce dernier marché a été notifié le 23 juillet 2013 pour une durée de trois ans.

Au vu des retours positifs lors des bilans intermédiaires et des remontées des centres de formation lors de rencontres avec les services de la Région, il est proposé de renouveler le marché pour les étudiants entrant en première année en septembre 2014, afin de poursuivre la démarche engagée.

3.1. Bilan des marchés 2009, 2011 et 2013 (en cours d'exécution)

Dans le cadre du marché notifié en septembre 2009 pour une durée de 3 ans, passé avec le prestataire « Metanoya », les actions de sensibilisation ont été menées dans 7 écoles en travail social. Environ 800 élèves ont bénéficié de ces actions.

Le prestataire du deuxième marché notifié en novembre 2011 (également pour une durée de 3 ans), « Ecole des Parents et des Educateurs », a travaillé en lien avec 6 écoles au 2nd semestre 2013.

Le marché a été relancé en 2013 avec un budget de 0,120 M€ et attribué au même prestataire que le marché de 2011.

Il ressort des différentes rencontres, réunions et bilans, un avis très positif sur la démarche.

Le fait que le marché soit un marché à bons de commande, pouvant s'organiser sous forme de sessions (de 3 jours maximum par an) pour un suivi de cohorte, est apprécié par les centres. Il permet une progression pédagogique et une plus grande souplesse pour s'intégrer dans les plannings de formation.

Les responsables pédagogiques des centres qui ont bénéficié de ces prestations ont émis un avis très positif sur leur apport dans la formation, et souligné le retour très positif des étudiant-e-s.

Il y a par ailleurs une demande forte des étudiants pour le maintien de ces actions. En outre, certains demandent des attestations afin de compléter leur CV pour leur recherche d'emploi. C'est en effet un plus pour trouver un emploi.

3.2. Descriptif du marché

L'objet du marché est donc de proposer des actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes aux étudiants en formation en travail social. Cette action est conduite par un prestataire désigné dans le cadre d'une procédure de marchés publics. Il est proposé de reconduire à l'identique, pour les nouveaux entrants en formation, l'objet du marché qui répond aux attentes des étudiants et des équipes pédagogiques.

Le marché consiste à proposer aux centres de formation en travail social d'Ile-de-France des formations aux violences faites aux femmes pour les étudiants.

La mission du prestataire est décomposée de la manière suivante :

PHASE N°	Intitulé de la phase
1	PREPARATION DE L'ACTION DE SENSIBILISATION
2	ACTION DE SENSIBILISATION
3	BILAN GLOBAL DE L'ACTION DE SENSIBILISATION

Les points suivants seront abordés :

1^{er} point : Définir un contenu pédagogique

Il s'agit de définir un contenu pédagogique prenant en compte les grands principes de la Région tels que définis dans la charte pour l'égalité des chances femmes – hommes et l'engagement régional de lutte contre les discriminations (article I : Contexte).

Le contenu doit aborder les notions suivantes :

- la prise de conscience de l'approche sociétale et multiculturelle du phénomène, la notion des représentations et de l'égalité femmes – hommes,
- le droit international, européen et national,
- l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violence (les compétences à avoir pour repérer, écouter, croire, aider).

Les formations d'assistant social ou d'éducateur sont des formations en 3 ans avec un nombre d'heures de formation très important. Afin de prendre en compte ces contraintes et d'intégrer au mieux ces actions de sensibilisation avec le référentiel de formation, le prestataire peut échelonner ses prestations sur 3 ans pour un suivi de cohorte avec un maximum de 3 jours par an.

2^{ème} point : La réalisation d'outils

Le prestataire élabore les outils nécessaires à la réalisation des prestations : communication en direction des centres de formation, supports des séances de sensibilisation, outils d'évaluation et de bilan.

3^{ème} point : La gestion des inscriptions et la planification des journées de sensibilisation

Le prestataire est chargé de contacter les centres pour proposer la prestation en partenariat avec la Région. Il doit en organiser la planification avec le centre de formation ainsi que la logistique.

4^{ème} point : L'accompagnement des étudiants

Le thème des violences faites aux femmes est un sujet très sensible à aborder. Il peut raviver chez certains étudiants des événements auxquels ils ont été confrontés directement ou indirectement ou provoquer des malaises. Le prestataire doit prévoir un accompagnement personnel de ces étudiants.

5^{ème} point : Restitution et évaluation

Le prestataire doit prévoir un bilan et une évaluation à la fin de chacune des sessions.

Une journée doit également être prévue pour faire une évaluation avec les étudiants, les équipes pédagogiques concernées et l'équipe de direction du centre de formation à la fin de toutes les actions de sensibilisation.

Il doit fournir à la Région Ile-de-France avant la fin de chaque année scolaire un bilan d'étape et à la fin du marché, le bilan global de l'action regroupant les différents bilans par centre de formation ainsi qu'un rapport de synthèse du déroulement des prestations.

Le public visé :

Les bénéficiaires du marché visés sont les étudiants en formation dans les centres de formation en travail social d'Ile-de-France, plus particulièrement les étudiants en formation d'assistant social, d'éducateur spécialisé et de conseiller en économie sociale et familiale sur la totalité du cursus. Les étudiants concernés sont ceux des centres de formation en travail social qui s'inscrivent dans la démarche.

Durée du marché : 3 ans à partir de la date de notification.

3.3. Coût et affectation des crédits

Il est proposé d'affecter un montant de **140 000 €** sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales » programme HP 13-003 « Mesures diverses », action 11300302 « Lutte contre les discriminations » du budget 2014.

PROJET DE DELIBERATION**DU****FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES :
SUBVENTION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2014
ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** Le Code de l'Education ;
- VU** Le Code du Travail ; et notamment le livre III de la 6^{ème} partie ;
- VU** Le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L 4383-1 et suivants, et R 6145-28 et suivants, L 4151-7 et les articles D 451-18, D 4383-1 et suivants, R 6145-28 et suivants ;
- VU** Le Code des Marchés Publics ;
- VU** le Décret n° 85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validations des études, des expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'Enseignement supérieur ;
- VU** l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation paramédicale et aux agréments de leur directeur ;
- VU** La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
- VU** La délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération CR 103-11 du 18 novembre 2011 relative aux conventions d'objectifs et de moyens pour les centres de formation paramédicaux, maïeutiques et en travail social ;
- VU** La délibération n° CP 12-335 du 29 mars 2012 relative aux formations sanitaires et sociales et approuvant les avenants types pour les conventions 2012-2014 ;
- VU** La délibération n° CP 14-009 du 30 janvier 2014 relative aux formations sanitaires et sociales ;
- VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour 2014 ;
- VU** Le rapport <numCX%> présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap ;
- VU** L'avis de la commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance ;
- VU** L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et l'administration générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Financement des centres de formation dispensant des formations du secteur paramédical et maïeutique

Décide de participer au titre du dispositif relatif aux centres de formation dispensant des formations du secteur paramédical et maïeutique au financement de la subvention globale de fonctionnement de l'année 2014 conformément aux montants précisés en annexe 1 à la présente délibération.

Subordonne le versement de ces subventions globales de fonctionnement à la signature des avenants conformes à l'avenant type approuvé en annexe 2 de la délibération n° CP 12-335 du 29 mars 2012 et autorise le Président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **34 634 242 €** disponible sur le chapitre 931 « formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « formations sanitaires et sociales », programme HP13-001 « formations sanitaires », action 11300102 « dépenses pédagogiques et administratives » du budget 2014 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2.

Article 2 : Financement des centres de formation dispensant des formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture

Décide de participer au titre du dispositif relatif aux centres de formation dispensant des formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture au financement de la subvention globale de fonctionnement de l'année 2014 conformément aux montants précisés en annexe 1 à la présente délibération.

Subordonne le versement de ces subventions globales de fonctionnement à la signature des avenants conformes à l'avenant type présenté en annexe 2 de la délibération n° CP 12-335 du 29 mars 2012 et autorise le Président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **1 097 800 €** disponible sur le chapitre 931 « formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « formation professionnelle », programme HP11-011 « formation continue - aides-soignant-e-s et auxiliaires de puériculture », action 11101101 « formation continue - aides-soignant-e-s et auxiliaires de puériculture » du budget 2014 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2.

Article 3 : Financement des centres de formation dispensant des formations en travail social

Décide de participer, au titre du dispositif relatif aux centres de formation dispensant des formations en travail social et plus particulièrement d'éducateur de jeunes enfants, au financement de la subvention de l'année 2014 conformément aux montants précisés ci-dessous :

- Ecole Supérieure de Travail Social (ETSUP), pour les sites de Paris (75) et Arcueil (94) : 25 places pour une subvention de 36 500 €,
- IRTS Parmentier Paris Ile-de-France (75) pour le site de Melun (77) : 20 places pour une subvention de 43 500 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de l'avenant conforme à l'avenant présenté en annexe 3 à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil régional à le signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **80 000 €** disponibles sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP13-002 « Formations sociales », action 11300202 « Dépenses pédagogiques et administratives » du budget 2014 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2.

Article 4 : Actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes

Affecte une autorisation d'engagement de **140 000 €** sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP 13-003 « Mesures diverses », action 11300302 « Lutte contre les discriminations » du budget 2014, pour l'attribution d'un marché d'actions de sensibilisation sur les violences faites aux femmes en direction des étudiants en formation dans les centres de formation en travail social d'Ile-de-France.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION

Centres de formation du secteur paramédical et maïeutique

Tableau des subventions globales de fonctionnement au titre de la subvention 2014

dpt	établissements	subvention 2013	Formations paramédicales niveaux III, II et I							Formations paramédicales niveau V				Total Subvention 2014 (9 = 6 + 8)	Montants affectés en janvier 2014 CP14-009 saisie (10)	Autorisation d'engagement 2014 Chapitre 931 "formation professionnelle et apprentissage"		
			Sub 2013 niv III, II et I (dont LMD) (A)	Base calcul LMD infirmier sur critères 2010 intégrée à la subvention 2013 (1)	LMD autres formations MEM et ERGO intégrée à la subvention 2013 (2)	Evolution du financement du fonctionnement des centres suite à la procédure budgétaire (3)	Augmentation effectifs infirmiers (4)	Augmentation effectifs autres formations (5)	Subvention 2014 (6) [A + 3 + 4 + 5]	Subvention 2013 niv V (B)	Evolution du financement du fonctionnement des centres suite à la procédure budgétaire (7)	subvention 2014 = [B + 7] (8)	Reste à affecter (9 - 10 = 11)			code fonctionnel 13 formations sanitaires et sociales	code fonctionnel 11 formation professionnelle	
75	Croix Rouge	3 438 933	2 746 293	56 435		71 002	60 000		2 877 295	692 640		692 640	3 569 935	2 407 253	1 162 682	864 882	297 800	
	AP/HP	41 559 666	40 159 666	834 179		-16			40 159 650	1 400 000		1 400 000	41 559 650	29 091 766	12 467 884	12 467 884		
	Fondation des Diaconesses de Reully	1 639 738	1 334 738	38 555		64 002			1 398 740	305 000	10 000	315 000	1 713 740	1 147 817	565 923	465 923	100 000	
	Centre hospitalier de Sainte Anne	2 444 068	2 324 935	37 001		5 932			2 330 867	119 133		119 133	2 450 000	1 710 848	739 152	739 152		
	Centre hospitalier de Saint-Joseph	2 432 870	2 017 390	49 942			15 000		2 032 390	415 480		415 480	2 447 870	1 703 009	744 861	744 861		
	ADERE	160 000	160 000		20 000				160 000				160 000	112 000	48 000	48 000		
	GIP Ecole supérieure Montsouris	47 000	47 000						47 000				47 000	32 900	14 100	14 100		
	Fondation hospitalière Sainte-Marie	731 100	731 100			3 500			734 600				734 600	511 770	222 830	222 830		
	Lycée Rabelais	162 713	162 713	14 726		5 002			167 715				167 715	113 899	53 816	53 816		
	Total 75 + AP-HP + Croix Rouge	52 616 088	49 683 835	1 030 838	79 666	149 422	75 000	0	49 908 257	2 932 253	10 000	2 942 253	52 850 510	36 831 262	16 019 248	15 621 448	397 800	
77	Centre hospitalier de Coulommiers	1 060 000	960 000	18 758		7 000			967 000	100 000	3 000	103 000	1 070 000	742 000	328 000	328 000		
	Fondation santé Etudiant de France - CMPA	96 930								96 930		96 930	96 930	67 851	29 079	29 079		
	Centre hospitalier de Fontainebleau	1 231 000	1 120 100	7 508		44 900			1 165 000	110 900	14 100	125 000	1 290 000	861 700	428 300	428 300		
	Centre hospitalier de Lagny - Marne la Vallée	1 170 000	1 170 000	34 905					1 170 000				1 170 000	819 000	351 000	351 000		
	Centre hospitalier de Meaux	1 620 000	1 505 000	30 530					1 505 000	115 000		115 000	1 620 000	1 134 000	486 000	486 000		
	Centre hospitalier de Melun	1 123 915	1 018 842	20 022					1 018 842	105 073		105 073	1 123 915	786 741	337 174	337 174		
	Centre hospitalier de Provins	1 030 000	912 740	18 884					912 740	117 260		117 260	1 030 000	721 000	309 000	309 000		
	Centre hospitalier de Montereau	1 085 000	995 000	26 999		20 000			1 015 000	90 000		90 000	1 105 000	759 500	345 500	345 500		
Total 77	8 416 845	7 681 682	157 606	0	71 900	0	0	7 753 582	735 163	17 100	752 263	8 505 845	5 891 792	2 614 053	2 614 053	0		
78	Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation de Bullion	246 300								246 300		246 300	246 300	172 410	73 890	73 890		
	Centre hospitalier Poissy - Saint Germain	2 303 958	2 102 628	36 678	16 958	2		2 102 630	201 330			201 330	2 303 960	1 612 771	691 189	691 189		
	Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines	858 000	858 000	0					858 000				858 000	600 600	257 400	257 400		
	Centre hospitalier de Versailles	1 198 000	1 055 000	26 932		10 000		1 065 000	143 000			143 000	1 208 000	838 600	369 400	369 400		
	Centre hospitalier de Meulan Les Mureaux	1 582 203	1 312 203	22 906		2	200 000	1 512 205	270 000			270 000	1 782 205	1 107 542	674 663	674 663		
	Centre hospitalier de Rambouillet	1 204 876	1 064 876	30 255		12 124		1 077 000	140 000			140 000	1 217 000	843 413	373 587	373 587		
	MGEN - Institut National Marcel Rivière	1 132 200	1 132 200	22 739				1 132 200					1 132 200	792 540	339 660	339 660		
Total 78	8 545 307	7 544 677	139 510	16 958	2 358	0	200 000	7 747 035	1 000 630	0	1 000 630	8 747 665	5 967 876	2 779 789	2 779 789	0		
91	Centre hospitalier d'Arpajon	87 000								87 000	0	87 000	87 000	60 900	26 100	26 100		
	Centre hospitalier du Sud-Francilien	2 702 702	2 252 702	40 676	15 702	20 000	90 000	0	2 362 702	450 000	14 998	464 998	2 827 700	1 891 891	935 809	815 809	120 000	
	Centre hospitalier d'Orsay	720 000	720 000	17 020		20 000			740 000				740 000	504 000	236 000	236 000		
	Centre hospitalier de Longjumeau	1 605 000	1 493 500	234 225		0	20 000	0	1 513 500	111 500	15 000	128 500	1 640 000	1 123 500	516 500	516 500		
	Centre hospitalier spécialisé de Perray Vaucluse	1 410 000	1 410 000	38 578		-30 000	0	0	1 380 000				1 380 000	987 000	393 000	393 000		
	Centre hospitalier de Barthélemy Durand	1 160 000	1 054 550	26 770		0	15 450	0	1 070 000	105 450	4 550	110 000	1 180 000	812 000	368 000	368 000		
Total 91	7 684 702	6 930 752	357 269	15 702	10 000	125 450	0	7 066 202	753 950	34 548	788 498	7 854 700	5 379 291	2 475 409	2 355 409	120 000		

Centres de formation du secteur paramédical et maïeutique

Tableau des subventions globales de fonctionnement au titre de la subvention 2014

dpt	établissements	subvention 2013	Formations paramédicales niveaux III, II et I						Formations paramédicales niveau V			Total Subvention 2014 (9 = 6 + 8)	Montants affectés en janvier 2014 CP14-009 saisie (10)	Autorisation d'engagement 2014 Chapitre 931 "formation professionnelle et apprentissage"			
			Sub 2013 niv III, II et I (dont LMD) (A)	Base calcul LMD infirmier sur critères 2010 intégrée à la subvention 2013 (1)	LMD autres formations MEM et ERGO intégrée à la subvention 2013 (2)	Evolution du financement du fonctionnement des centres suite à la procédure budgétaire (3)	Augmentation effectifs infirmiers (4)	Augmentation effectifs autres formations (5)	Subvention 2014 (6) [A + 3 + 4 + 5]	Subvention 2013 niv V (B)	Evolution du financement des centres suite à la procédure budgétaire (7)			subvention 2014 = [B + 7] (8)	Reste à affecter (9 - 10 = 11)	code fonctionnel 13 formations sanitaires et sociales	code fonctionnel 11 formation professionnelle
92	Institut hospitalier franco-britannique	1 829 000	1 572 000	18 896				1 572 000	257 000		257 000	1 829 000	1 280 300	548 700	548 700		
	CASH Nanterre	2 670 500	2 458 500	18 763				2 458 500	212 000		212 000	2 670 500	1 869 350	801 150	801 150		
	Centre hospitalier Stell - Rueil Malmaison	1 329 000	1 329 000	14 170		5 000		1 424 000				1 424 000	930 300	493 700	493 700		
	Centre hospitalier Foch - Suresnes	1 990 000	1 990 000	13 592				1 990 000				1 990 000	1 393 000	597 000	597 000		
Total 92	7 818 500	7 349 500	65 421	0	5 000	90 000	0	7 444 500	469 000	0	469 000	7 913 500	5 472 950	2 440 550	2 440 550	0	
93	Centre de formation Louise Couvé	1 044 214	614 685	40 924			14 001	628 668	429 549	15 000	444 549	1 073 215	730 950	342 265	182 265	160 000	
	Centre hospitalier R. Ballanger	1 542 611	1 337 353	23 646			39 999	1 377 352	205 258		205 258	1 582 610	1 079 828	502 782	502 782		
	Fondation Œuvre Croix Saint-Simon	1 922 230	1 615 230	11 475				1 700 230	307 000	10 000	317 000	2 017 230	1 345 561	671 669	531 669	140 000	
	IFITS Théodore Simon	3 732 673	3 235 579	40 513			231 742	3 467 321	497 094		497 094	3 964 415	2 612 871	1 351 544	1 211 544	140 000	
	Etablissement public de santé de Ville Evrard	1 450 296	1 450 296	42 442			-1	1 450 295				1 450 295	1 015 207	435 088	435 088		
	Centre hospitalier Saint Denis	1 720 275	1 550 746	25 347			70 000	1 620 746	169 529		169 529	1 790 275	1 204 193	586 082	586 082		
Total 93	11 412 299	9 803 869	184 347	0	355 741	85 000	0	10 244 610	1 608 430	25 000	1 633 430	11 878 040	7 988 610	3 889 430	3 449 430	440 000	
94	Centre hospitalier Villeneuve St Georges	1 240 000	1 164 750	12 127			-14 250	5 500	0	1 156 000	75 250	14 250	89 500	1 245 500	868 000	377 500	377 500
	Centre hospitalier Les Murets - La Queue en Brie	1 485 000	1 485 000	58 444				30 000	0	1 515 000			1 515 000	1 039 500	475 500	475 500	
	Centre hospitalier Paul Guiraud - Villejuif	1 510 000	1 340 000	19 985			-70 000	0	0	1 270 000	170 000	-10 000	160 000	1 430 000	1 057 000	373 000	373 000
	Ecole départementale de puériculture	187 000	97 000				3 000	0	0	100 000	90 000		90 000	190 000	130 900	59 100	59 100
	Les hôpitaux de Saint-Maurice	2 531 000	2 531 000	33 920				34 000	0	2 565 000			2 565 000	1 771 700	793 300	793 300	
Université Paris Est Créteil	140 000	140 000		20 000			0	30 000	170 000			170 000	98 000	72 000	72 000		
Total 94	7 093 000	6 757 750	124 476	20 000	-81 250	69 500	30 000	6 776 000	335 250	4 250	339 500	7 115 500	4 965 100	2 150 400	2 150 400	0	
95	Centre hospitalier Victor Dupouy - Argenteuil	1 640 037	1 431 978	30 282			-100 002	1 331 976	208 059		208 059	1 540 035	1 148 026	392 009	392 009		
	Centre hospitalier de Gonesse	1 489 497	1 318 426	37 877			59 998	1 378 424	171 071		171 071	1 549 495	1 042 648	506 847	506 847		
	Centre hospitalier Roger Prévot - Moisselles	1 292 515	1 182 515	34 488			20 050	1 202 565	110 000		110 000	1 312 565	904 761	407 804	407 804		
	GHEM Simone Veil	1 497 130	1 379 889	51 676			38 000	1 417 889	117 241		117 241	1 535 130	1 047 991	487 139	487 139		
	Centre hospitalier Portes de l'Oise	1 231 029	1 156 081	14 480			20 001	1 176 082	74 948	10 000	84 948	1 261 030	861 720	399 310	399 310		
	Centre hospitalier René Dubos - Pontoise	1 784 077	1 684 110	25 224			-15 002	1 669 108	99 967	15 000	114 967	1 784 075	1 248 854	535 221	535 221		
	Fondation L. Chaptal	2 082 774	1 838 265	32 457			1	1 838 266	244 509	10 000	254 509	2 092 775	1 457 942	634 833	494 833	140 000	
Total 95	11 017 059	9 991 264	226 484	0	23 046	0	0	10 014 310	1 025 795	35 000	1 060 795	11 075 105	7 711 942	3 363 163	3 223 163	140 000	
Total Ile-de-France	114 603 800	105 743 329	2 285 951	132 326	536 217	444 950	230 000	106 954 496	8 860 471	125 898	8 986 369	115 940 865	80 208 823	35 732 042	34 634 242	1 097 800	

Remarque :

Le financement de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) est intégré à la subvention de fonctionnement 2014 pour un montant de **653 071 €**

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111011 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture
Action :	11101101 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Dispositif :	00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture
---------------------	--

Dossier :	14005365 - CTRE HOSP CORBEIL ESSONN SUD FRANCILIEN		
Bénéficiaire :	R19980 - CTRE HOSP CORBEIL ESSONN SUD FRANCILIEN		
Localisation :	CORBEIL-ESSONNES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	120 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	120 000,00 €

Dossier :	14005366 - GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON		
Bénéficiaire :	R11921 - GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON		
Localisation :	NEUILLY-SUR-MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	140 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	140 000,00 €

Dossier :	14005187 - FONDATION LEONIE CHAPTAL		
Bénéficiaire :	R10693 - FONDATION LEONIE CHAPTAL		
Localisation :	SARCELLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	140 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	140 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111011 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture
Action :	11101101 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Dispositif :	00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture
---------------------	--

Dossier :	14005188 - FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON		
Bénéficiaire :	R11909 - FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON		
Localisation :	MONTREUIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	140 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	140 000,00 €

Dossier :	14005191 - CFLC CTRE FORM LOUISE COUVE		
Bénéficiaire :	R10507 - CFLC CTRE FORM LOUISE COUVE		
Localisation :	AUBERVILLIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	160 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	160 000,00 €

Dossier :	14005193 - IFSI IFAS IFAP DES DIACONESSES DE REUILLY		
Bénéficiaire :	R12492 - IFSI IFAS IFAP DES DIACONESSES DE REUILLY		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	100 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	100 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111011 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture
Action :	11101101 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Dispositif :	00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture
---------------------	--

Dossier :	14005364 - CRF CROIX ROUGE FRANCAISE		
Bénéficiaire :	R10191 - CRF CROIX ROUGE FRANCAISE		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	297 800,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	297 800,00 €

Total sur le dispositif 00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture :	1 097 800,00 €
---	----------------

Total sur l'imputation 931 - 11 - 111011 - 11101101 :	1 097 800,00 €
--	----------------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003696 - ECOLE DEPT PUERICULTURE DEPT VAL DE MARNE Fonctionnement 25/10/2013		
Bénéficiaire :	R150215 - ECOLE DEPT PUERICULTURE DEPT VAL DE MARNE		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	59 100,00 €	Code nature :	65733

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	59 100,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003729 - LYCEE RABELAIS PARIS 18EME Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R3376 - LYCEE RABELAIS PARIS 18EME		
Localisation :	LYP RABELAIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	53 816,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	53 816,00 €

Dossier :	EX003616 - HOPITAL DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION DE BULLION Fonctionnement 16/10/2013		
Bénéficiaire :	R1984 - HOPITAL DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION DE BULLION		
Localisation :	BULLION		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	73 890,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	73 890,00 €

Dossier :	EX003690 - CENTRE HOSPITALIER DE MEAUX Fonctionnement 24/10/2013		
Bénéficiaire :	R30022 - CENTRE HOSPITALIER DE MEAUX		
Localisation :	MEAUX		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	486 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	486 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003692 - CASH CTRE D'ACCUEIL DE SOINS HOSP NANTERRE Fonctionnement 24/10/2013		
Bénéficiaire :	R10366 - CASH CTRE D'ACCUEIL DE SOINS HOSP NANTERRE		
Localisation :	NANTERRE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	801 150,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	801 150,00 €

Dossier :	EX003693 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL Fonctionnement 24/10/2013		
Bénéficiaire :	R8086 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL		
Localisation :	FONTAINEBLEAU		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	428 300,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	428 300,00 €

Dossier :	EX003694 - CTRE HOSP RUEIL MALMAISO STELL Fonctionnement 24/10/2013		
Bénéficiaire :	R27019 - CTRE HOSP RUEIL MALMAISO STELL		
Localisation :	RUEIL-MALMAISON		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	493 700,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	493 700,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003695 - CTRE HOSP PROVINS HOPITAL LEON BINET Fonctionnement 25/10/2013		
Bénéficiaire :	R18419 - CTRE HOSP PROVINS HOPITAL LEON BINET		
Localisation :	PROVINS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	309 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	309 000,00 €

Dossier :	EX003698 - CENTRE HOSPITALIER SIMONE-VEIL Fonctionnement 25/10/2013		
Bénéficiaire :	R26783 - CENTRE HOSPITALIER SIMONE-VEIL		
Localisation :	EAUBONNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	487 139,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	487 139,00 €

Dossier :	EX003700 - CTRE HOSP EPINAY S/ORGE PERRAY VAUCLUSE Fonctionnement 25/10/2013		
Bénéficiaire :	R27802 - CTRE HOSP EPINAY S/ORGE PERRAY VAUCLUSE		
Localisation :	EPINAY-SUR-ORGE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	393 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	393 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003701 - CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS Fonctionnement 25/10/2013		
Bénéficiaire :	R17612 - CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS		
Localisation :	PONTOISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	535 221,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	535 221,00 €

Dossier :	EX003702 - CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES Fonctionnement 25/10/2013		
Bénéficiaire :	R10588 - CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES		
Localisation :	VERSAILLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	369 400,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	369 400,00 €

Dossier :	EX003703 - CTRE HOSP LA QUEUE BRIE HOPITAL LES MURETS Fonctionnement 28/10/2013		
Bénéficiaire :	R24786 - CTRE HOSP LA QUEUE BRIE HOPITAL LES MURETS		
Localisation :	LA QUEUE-EN-BRIE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	475 500,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	475 500,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003706 - UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Fonctionnement 28/10/2013		
Bénéficiaire :	R10268 - UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES		
Localisation :	VERSAILLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	257 400,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	257 400,00 €

Dossier :	EX003707 - CTRE HOSP MEULAN MUREAUX Fonctionnement 29/10/2013		
Bénéficiaire :	R20769 - CTRE HOSP MEULAN MUREAUX		
Localisation :	LES MUREAUX		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	674 663,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	674 663,00 €

Dossier :	EX003709 - HOPITAL DE MONTEREAU-FAULT-YONNE Fonctionnement 29/10/2013		
Bénéficiaire :	R18098 - HOPITAL DE MONTEREAU-FAULT-YONNE		
Localisation :	MONTEREAU-FAULT-YONNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	345 500,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	345 500,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003712 - CTRE HOSP MOISSELLES ROGER PREVOT Fonctionnement 29/10/2013		
Bénéficiaire :	R1986 - CTRE HOSP MOISSELLES ROGER PREVOT		
Localisation :	MOISSELLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	407 804,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	407 804,00 €

Dossier :	EX003714 - LES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	P0016634 - LES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	793 300,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	793 300,00 €

Dossier :	EX003715 - CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE PARIS Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R20345 - CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE PARIS		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	739 152,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	739 152,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003716 - CHIV CTRE HOSP INTERCOM VILLENEUVE ST GEORGES Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R4770 - CHIV CTRE HOSP INTERCOM VILLENEUVE ST GEORGES		
Localisation :	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	377 500,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	377 500,00 €

Dossier :	EX003718 - CTRE HOSP LAGNY S/MARNE Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R1983 - CENTRE HOSPITALIER DE MARNE LA VALLEE		
Localisation :	LAGNY-SUR-MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	351 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	351 000,00 €

Dossier :	EX003719 - CADRES DE SANTE MONTSOURIS - GIP ECOLE SUPERIEURE Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R30106 - CADRES DE SANTE MONTSOURIS - GIP ECOLE SUPERIEURE		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	14 100,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	14 100,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003720 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL D ORSAY Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R27801 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL D ORSAY		
Localisation :	ORSAY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	236 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	236 000,00 €

Dossier :	EX003722 - CENTRE HOSPITALIER ARBELTIER DE COULOMMIERS Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R21039 - CENTRE HOSPITALIER ARBELTIER DE COULOMMIERS		
Localisation :	COULOMMIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	328 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	328 000,00 €

Dossier :	EX003723 - SANTE DE VILLE EVRARD Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R1982 - SANTE DE VILLE EVRARD		
Localisation :	NEUILLY-SUR-MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	435 088,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	435 088,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003724 - APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R7592 - APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	12 467 884,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	12 467 884,00 €

Dossier :	EX003726 - CTRE HOSP CORBEIL ESSONN SUD FRANCILIEN Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R19980 - CTRE HOSP CORBEIL ESSONN SUD FRANCILIEN		
Localisation :	CORBEIL-ESSONNES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	815 809,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	815 809,00 €

Dossier :	EX003728 - CENTRE HOSPITALIER GONESSE Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R7484 - CENTRE HOSPITALIER GONESSE		
Localisation :	GONESSE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	506 847,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	506 847,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003730 - CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R19016 - CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY		
Localisation :	ARGENTEUIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	392 009,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	392 009,00 €

Dossier :	EX003731 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL D'ARPAJON Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R27029 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL D'ARPAJON		
Localisation :	ESSONNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	26 100,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	26 100,00 €

Dossier :	EX003733 - GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R25702 - GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	373 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	373 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003734 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R4184 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET		
Localisation :	RAMBOUILLET		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	373 587,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	373 587,00 €

Dossier :	EX003735 - CTRE HOSP ETAMPES HOPITAL BARTHELEMY DURAND Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R23393 - CTRE HOSP ETAMPES HOPITAL BARTHELEMY DURAND		
Localisation :	ETAMPES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	368 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	368 000,00 €

Dossier :	EX003736 - CENTRE HOSPITALIER MARC JACQUET Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R28320 - CENTRE HOSPITALIER MARC JACQUET		
Localisation :	MELUN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	337 174,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	337 174,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003737 - GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R11921 - GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON		
Localisation :	NEUILLY-SUR-MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	1 211 544,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 211 544,00 €

Dossier :	EX003740 - CENTRE HOSPITALIER INTERCOM POISSY SAINT GERMAIN Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R7962 - CENTRE HOSPITALIER INTERCOM POISSY SAINT GERMAIN		
Localisation :	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	691 189,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	691 189,00 €

Dossier :	EX003754 - CTRE HOSP PORTES OISE HOPITAL JACQUES FRITSCHI Fonctionnement 06/11/2013		
Bénéficiaire :	R18434 - CTRE HOSP PORTES OISE HOPITAL JACQUES FRITSCHI		
Localisation :	BEAUMONT-SUR-OISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	399 310,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	399 310,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003781 - UNIVERSITE PARIS 12 VAL DE MARNE Fonctionnement 13/11/2013		
Bénéficiaire :	R1467 - UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL PARIS 12		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	72 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	72 000,00 €

Dossier :	EX003782 - CTRE HOSP LONGJUMEAU Fonctionnement 14/11/2013		
Bénéficiaire :	R9672 - CTRE HOSP LONGJUMEAU		
Localisation :	LONGJUMEAU		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	516 500,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	516 500,00 €

Dossier :	EX003788 - CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ROBERT BALLANGER Fonctionnement 15/11/2013		
Bénéficiaire :	R1985 - CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ROBERT BALLANGER		
Localisation :	AULNAY-SOUS-BOIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	502 782,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	502 782,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003794 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ST DENIS CH DELAFONTAINE Fonctionnement 15/11/2013		
Bénéficiaire :	R15916 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ST DENIS CH DELAFONTAINE		
Localisation :	SAINT-DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	586 082,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	586 082,00 €

Dossier :	EX003687 - CFLC CTRE FORM LOUISE COUVE Fonctionnement 22/10/2013		
Bénéficiaire :	R10507 - CFLC CTRE FORM LOUISE COUVE		
Localisation :	AUBERVILLIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	182 265,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	182 265,00 €

Dossier :	EX003691 - MGEN ACTION SANITAIRE & SOCIALE Fonctionnement 24/10/2013		
Bénéficiaire :	R30023 - MGEN ACTION SANITAIRE & SOCIALE		
Localisation :	LE MESNIL-SAINT-DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	339 660,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	339 660,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003699 - FHSM FONDATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE Fonctionnement 25/10/2013		
Bénéficiaire :	R41157 - FHSM FONDATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	222 830,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	222 830,00 €

Dossier :	EX003704 - ADERE ASS DEVELOP ENSEI GNEMT RECHERC ERGOTHERAPIE Fonctionnement 28/10/2013		
Bénéficiaire :	R30021 - ADERE ASS DEVELOP ENSEI GNEMT RECHERC ERGOTHERAPIE		
Localisation :	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	48 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	48 000,00 €

Dossier :	EX003705 - FSEF FONDATION SANTE DES ETUDIANTS DE FRANCE Fonctionnement 28/10/2013		
Bénéficiaire :	R1491 - FSEF FONDATION SANTE DES ETUDIANTS DE FRANCE		
Localisation :	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	29 079,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	29 079,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003713 - FONDATION LEONIE CHAPTAL Fonctionnement 29/10/2013		
Bénéficiaire :	R10693 - FONDATION LEONIE CHAPTAL		
Localisation :	SARCELLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	494 833,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	494 833,00 €

Dossier :	EX003725 - FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R11909 - FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON		
Localisation :	MONTREUIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	531 669,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	531 669,00 €

Dossier :	EX003727 - OEUVRE DU PERPETUEL SECOURS HOPITAL DU PERPETUEL SECOURS Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R27017 - OEUVRE DU PERPETUEL SECOURS HOPITAL DU PERPETUEL SECOURS		
Localisation :	LEVALLOIS-PERRET		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	548 700,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	548 700,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003732 - CRF CROIX ROUGE FRANCAISE Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R10191 - CRF CROIX ROUGE FRANCAISE		
Localisation :	ROMAINVILLE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	864 882,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	864 882,00 €

Dossier :	EX003738 - FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH ECOLE DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R4087 - FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH ECOLE DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	744 861,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	744 861,00 €

Dossier :	EX003739 - HOPITAL FOCH Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R9794 - HOPITAL FOCH		
Localisation :	SURESNES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	597 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	597 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003768 - FONDATION DIACONESSES DE REUILLY Fonctionnement 08/11/2013		
Bénéficiaire :	P0026443 - FONDATION DIACONESSES DE REUILLY		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	465 923,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	465 923,00 €

Total sur le dispositif 00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés :	34 634 242,00 €
---	-----------------

Total sur l'imputation 931 - 13 - 113001 - 11300102 :	34 634 242,00 €
--	-----------------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113002 - Formations sociales
Action :	11300202 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	14005490 - ETSUP ECOLE SUPERIEURE DE TRAVAIL SOCIAL		
Bénéficiaire :	R22930 - ETSUP ECOLE SUPERIEURE DE TRAVAIL SOCIAL		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	36 500,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	36 500,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	10/04/2014	N° de rapport :	CP14-181	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113002 - Formations sociales
Action :	11300202 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	14005491 - INSTITUT PARMENTIER		
Bénéficiaire :	R10021 - INSTITUT PARMENTIER		
Localisation :	MELUN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	43 500,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	43 500,00 €

Total sur le dispositif 00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés :	80 000,00 €
---	-------------

Total sur l'imputation 931 - 13 - 113002 - 11300202 :	80 000,00 €
--	-------------

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION



Avenant n°
à la convention d'objectifs et de moyens n°
relative au financement des centres de formation dispensant des formations
en travail social
au titre de l'année

La Région Ile de France représentée par son Président

En vertu
de la délibération n° CR 103-11 du 17 novembre 2011 relative à la mise en place de
conventions d'objectifs et de moyens pour les centres de formation en travail social, paramédicaux
et maïeutiques,
de la délibération n° CP _____ du _____ relative aux formations sanitaires et
sociales _____,

Ci-après dénommée « *la Région* »,

ET

Nom du bénéficiaire :

Statut juridique :
Dont les statuts ont été publiés au journal officiel du _____
(*Concerne uniquement les associations*)
Enregistré auprès de la Préfecture de :

Adresse du siège social :

Représenté par :

Titre :

En vertu de

Ci-après dénommé « *le bénéficiaire* »

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Par le présent avenant, adopté par la délibération n° _____ du _____, un complément de
subvention de € s'ajoute au solde de la subvention de fonctionnement au titre de l'année
2014 qui sera définitivement fixée en Commission Permanente du 18 juin 2014, et est versé en
une seule fois, conformément à l'article 3.5 de la convention.

ARTICLE 2

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent
inchangées.

ARTICLE 3

Le présent avenant prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire.

Fait à Paris, en 3 exemplaires originaux.

Le

Pour le bénéficiaire,

Le représentant

« Prénom, Nom »

« Fonction »

(signature et cachet)

Le

Le Président du Conseil Régional,

Par délégation,